

XCV. Remarques critiques sur les sources de la vie de Saint Martin

Camille Jullian

Citer ce document / Cite this document :

Jullian Camille. XCV. Remarques critiques sur les sources de la vie de Saint Martin. In: Revue des Études Anciennes. Tome 24, 1922, n°2. pp. 123-128;

doi : <https://doi.org/10.3406/rea.1922.5191>

https://www.persee.fr/doc/rea_0035-2004_1922_num_24_2_5191

Fichier pdf généré le 21/04/2018

NOTES GALLO-ROMAINES

XCIV

REMARQUES CRITIQUES

SUR LES SOURCES DE LA VIE DE SAINT MARTIN

II. — DE LA VRAISEMBLANCE DES RÉCITS DE SULPICE SÉVÈRE.

Il s'agit maintenant de savoir jusqu'où est allée la crédulité de Sulpice Sévère, et si, parmi les actes qu'il attribue à saint Martin, il en est qui font contraste avec les événements et les habitudes de ce temps. Le rôle qu'il attribue à son héros est-il invraisemblable ou paradoxal ?

Énumérons ici les particularités de ce rôle.

1^o Martin, quoique prêtre dans le diocèse de Poitiers, fut nommé évêque de Tours (372¹) par acclamation populaire², malgré l'opposition de quelques évêques présents³. Des faits

1. J'accepte les calculs de Tillemont (t. X, p. 774-5, 778-781), en comptant la huitième année de Valentinien, date de l'avènement de Martin (Grég. de Tours, *H. Fr.*, X, 31), du 1^{er} janvier 372, et en plaçant la mort du saint en 397 et en lui donnant de vingt-cinq à vingt-six ans d'épiscopat (Grég., *H.*, I, 48; X, 31, 3 [26 pour 25]; *Virt. Mart.*, I, 3). Je ne partage pas l'avis de M. Babut (p. 171), que Sulpice place en 364 l'élection de Martin et la fait à peu près contemporaine de l'avènement de Valentinien : le texte des *Dial.*, II, 5, 5, ne me paraît rien dire de ce genre. — S'il faut accepter la tradition, que suit Grégoire (cf. aussi *Virt. Mart.*, I, 3), la date de son ordination serait le 4 juillet. *Contra*, Babut (p. 304 et 172, n. 2), qui refuse toute valeur à cette date pour l'ordination. — De Prato, pensant que l'ordination n'avait pu être faite qu'un samedi ou un dimanche, est obligé de la reculer en 375, où le 4 juillet fut un samedi (t. I, p. 197-198, 206-207). On a aussi, pour un motif similaire, placé l'ordination au dimanche 4 juillet 370 (Krusch, édit., p. 589). Mais le plus ancien texte relatif au *dies legitimus* de l'ordination paraît être la lettre du pape Zosime de 417 (*Ep.*, 4, Migne, t. XX, c. 663).

2. Comme le fait remarquer de Prato (t. I, p. 334), les expressions dont se sert Sulpice (*V. Mart.*, 9, 3) : *episcopatus dignissimum, felicem fore ecclesiam*, sont une allusion à ces acclamations répétées, si fort à la mode à la fin de l'Empire romain, et qui du monde politique (*Revue*, 1910, p. 382) passèrent dans l'Église (cf. Augustin, *Ep.*, 213, p. 372 sq. de l'édit. Goldbacher).

3. *Nonnulli ex episcopis, qui ad constituendum antistitem fuerant evocati, impie repugnabant* (*Vita*, 9, 3).

de ce genre étaient fréquents dans l'histoire religieuse des iv^e et v^e siècles¹.

2° Comme prêtre et comme évêque, il ne cessa de faire des miracles; il put même ressusciter des morts². Faire des miracles était alors l'ambition, secrète ou avouée, de tous les hommes d'Église, et, entre les miracles, aucun n'était comparable à la résurrection d'un mort³. Ressusciter un mort, c'était pour eux la meilleure manière de ressembler au Christ.

3° Sulpice Sévère rapporte que Martin procéda à une enquête sur le culte que ses ouailles rendaient aux saints et aux martyrs du diocèse, et qu'il s'efforçait de n'admettre au culte que des saints authentiques⁴. C'était la préoccupation des évêques intelligents de ce temps, et notamment de saint Ambroise⁵.

4° Il continua à s'occuper d'exorcismes, comme tous les prêtres de ce temps⁶.

1. En dépit des règles canoniques, l'intervention populaire décidait souvent du choix des évêques (cf. Fustel de Coulanges, *La Monarchie franque*, p. 523 sq.). Et la phrase de l'*Epistola ad Gallos* (§ 13, Sirice [Damase? Babut, *La plus ancienne décrétale*, p. 82]; Migne, t. XIII, c. 1191) : *Plebs tunc habet testimonium, quoties ad digni alicujus meritum, reprehendens auram favoris, impertit.*

2. Je ne suis point d'accord avec M. Babut lorsqu'il distingue la thaumaturgie de Martin et celle d'Antoine. Antoine, dit-il (p. 264) répétait « que ni lui ni personne ne possédait la faculté de guérir... » et que « son rôle se bornait à provoquer par la prière l'action seule efficace du Christ... Sulpice n'a jamais prêté à Martin de déclaration de ce genre. Pour lui, c'était Martin lui-même qui... opérait des miracles, qui émettait des *vertus*. » Et M. Babut (p. 266) compare cette *virtu* à « cette électricité magique... que les historiens des religions primitives désignent... du mot... de *mana* ». — Je ne suis point frappé de la distinction. Si Martin ne déclare pas, chez Sulpice, que le miracle est l'œuvre de ses prières, c'est uniquement parce que Sulpice ne le fait point parler. Mais il nous le montre toujours priant avant ses miracles : *cum aliquamdiu orationi incubisset sensissetque per spiritum DOMINI ADESSE VIRTUTEM* (*Vita*, 7, 3); *superstratus corpori aliquantisper oravit* (8; 3); *confisus in Domino* (13, 4); *precabatur ad Dominum... VIRTUS DIVINA* (14, 4); *in orationem suo illo more prosternitur* (*Dial.*, III, 2, 5); *non esse se dignum, per quem DOMINUS SIGNUM VIRTUTIS ostenderet... solo prostratus oravit* (*Vita*, 16, 5 et 7).

3. Voyez pour Ambroise, Paulin, *V. Ambr.*, § 28 (Migne, t. XIV, c. 36).

4. *Vita*, 11 : *Martinus non temere adhibens incertis fidem.*

5. *Vita*, § 29 (Migne, c. 37); *Ambr.*, *Lettres*, II, 22, § 2 (Migne, t. XVI, c. 1019 sq.). — Remarquez, à propos de la découverte des corps de Gervais et Protais, qu'Ambroise déclare avoir trouvé *miræ magnitudinis viros duos*. C'est l'éternelle illusion des découvreurs d'ossements : *Grandiaque effossis mirabitur ossa sepulcris* (Virgile, *Géorg.*, I, 497).

6. Martin, dans le pays de Chartres, guérit une jeune fille muette en lui versant dans la bouche *pusillum olei*, bénit après la formule d'exorcisme (*cum præfatione exorcismi*), et en lui tenant la langue avec les doigts (*Dial.*, III, 2, 6). A Trèves (*Vita*, 16), il guérit une autre jeune fille, paralysée, en procédant de la même manière (*in os puellæ vim sancti liquoris*, etc.). « Il y a là », dit M. Babut (p. 269), « un doublet caractérisé » : ce sont « deux versions d'un même fait », et cela permet de juger à sa

5° Il assista à des synodes et à des réunions d'évêques¹.

6° Il fit œuvre de prédicateur et d'évangéliste². Cela faisait partie de son office épiscopal.

7° Il détruisit des temples et des idoles³. L'épiscopat de Martin correspond précisément à ce règne de Gratien (375-383), où le paganisme fut sérieusement attaqué⁴.

8° L'action de Martin s'est étendue au delà de la Touraine⁵. Il n'était point rare, en effet, de voir les évêques voyager et agir hors de leur diocèse⁶.

9° Comme tous les évêques, il a fait de fréquents voyages à la cour des empereurs⁷.

faible valeur « le témoignage de Sulpicé ». — Je ne suis point de l'avis de M. Babut. Martin ayant exercé pendant plus de vingt-cinq ans, il a dû se présenter à lui plusieurs cas de ce genre, absolument semblables. Quant au procédé par l'huile d'exorcisme, il était conforme au rituel (cf. Migne, t. XIII, c. 1188 [Babut, *Décrotale*, p. 80], *De oleo exorcizato*, etc.).

1. Du moins jusqu'au jour où les Ithaciens l'emportèrent en 386 (cf. *Dial.*, III, 13, 6). Et, même absent du concile de Nîmes, il s'enquit avec soin de ce qu'on y fit (*Dial.*, II, 13, 8).

2. *Vita*, 15, 4 (chez les Éduens) : *Prædicatione sancta gentiles animos mitigabat*.

3. 1° Le vicus au pin : *V. Mart.*, 13 (ici, p. 46, n. 2); 2° autre vicus, 14, 1-2; 3° à *Leprosom* (Levroux chez les Bituriges, lieu de source, de sanctuaire et de théâtre), 14, 3-7 : *templum opulentissimum*; 4° deux faits *in pago Æduorum*, *V. M.*, 15; 5° à Amboise, *in vico Ambatiensi, id est castello veteri... idolum noveratis grande opere constructum, politissimis saxis moles turrita surrexerat, quæ in conum sublime procedens*, etc. [*thronum* me paraît impossible; *torum* à la rigueur; ce doit être quelque pile funéraire à pignon]; *Dial.*, III, 8, 4-7; 6° *columnam immensæ molis, cui idolum superstabat* [il s'agit d'une colonne servant de base à une statue, dans le genre des colonnes à l'anguipède ou autres]; *Dial.*, III, 9, 1-2. Tous les détails donnés par Sulpice sont confirmés par l'archéologie. — M. Babut dit (p. 216, 229, 218) : « Les temples antiques et célèbres de la Touraine auxquels Martin s'est attaqué étaient sans doute d'humbles édifices... Il semble bien que Sulpice ait fortement exagéré l'importance de ces temples locaux. » Mais il y avait des temples de ce genre, riches, anciens et réputés, dans toutes les campagnes de la Gaule : et le propre de la civilisation gallo-romaine est la pratique de grands sanctuaires ruraux. Voyez par exemple le temple de Minerve à Yzeures, dans le diocèse de Tours (Espérandieu, n° 2996 sq.), le trésor du temple de Minerve à Notre-Dame-d'Allençon (*C. I. L.*, XIII, 3100), celui du temple de Mercure à Berthouville (XIII, 3183), etc.

4. *Code Théod.*, XVI, 10, 7 sq. (lois de 381 sq.), et le commentaire de Godefroy, p. 298 sq.; Zosime (IV, 33, 8) dit pour cette époque : *Τὰ τῶν θεῶν εἶδη [εἶδη?] κατὰ πᾶσιν ἐπολιόρκει πέλιν καὶ χώραν*. M. Babut le remarque (p. 214) : « La plus grande partie de l'épiscopat de Martin... tombe dans la période même où la guerre aux pierres... fut poursuivie avec le plus de résolution. » — De ce qu'un prêtre d'Amboise ait admis la possibilité d'un recours à la troupe et à des hommes de réquisition (*militari manu et vi publicæ multitudinis*, *Dial.*, III, 8, 6), cela n'a rien que de très naturel et est une note nouvelle de couleur locale.

5. *Vita*, 15, 1; 16, 2; 18, 1 et 3; etc. Nous examinerons plus tard les questions relatives à cette extension.

6. Il a dû y avoir, en ce temps-là, beaucoup d'abus de ce genre; cf. Sirice [Damase?], *Ad Gallos*, Migne, t. XIII, c. 1193-4).

7. Au moins un voyage sous Valentinien (*Dial.*, II, 5, 5 sq.) et deux voyages sous Maxime (*Chron.*, II, 50, 4 sq.; *Vita*, 20; *Dial.*, II, 6). Nous reviendrons sur ces voyages.

10° Il a fondé des monastères¹. Depuis l'œuvre de saint Antoine en Orient, il était tout naturel que l'Occident connût à son tour la vie monastique².

11° De l'entourage de Martin sont sortis des prêtres et des évêques³. Rien encore que de très ordinaire de voir un évêque former d'autres évêques⁴.

12° Il est entré, comme tant d'autres, en conflit avec des fonctionnaires impériaux⁵.

1. Ligugé dans le diocèse de Poitiers avant son élection à l'épiscopat (*Vita*, 7, 1); cf. *Revue*, 1910, p. 276; Marmoutiers dans le diocèse de Tours après son élection (*Vita*, 10, 3-9). Il semble bien, d'après le récit de Sulpice, que Marmoutiers suit d'assez près cette élection (*V.*, 10, 3-4); M. Babut l'accepte du reste (p. 238, n. 7) après avoir hésité (p. 119). — Nous reviendrons sur ces fondations.

2. Eusèbe de Verceil (mort en 370?) : *Hæc enim prius in Occidentis partibus diversa inter se Eusebius... conjunxit, ut et in civitate positus instituta monachorum teneret, et Ecclesiam regeret jejunii sobrietate* (Ambroise, *Ep.*, I, 63, § 66; Migne, t. XVI, c. 1207). Ambroise : *Et erat monasterium Mediolani plenum bonis fratribus extra urbis mœnia sub Ambrosio nutritore* (Augustin, *Conf.*, VIII, 6, § 15; Migne, t. XXXII, c. 755).

3. *Vita*, 10, 9 : *Ex eis [moines de Marmoutiers] postea episcopos vidimus. Quæ enim esset civitas aut ecclesia, quæ non sibi de Martini monasterio cuperet sacerdotem?* — « Pourquoi », se demande M. Babut (p. 248), « Sulpice ne cite-t-il pas ici de noms? » Je répondrai que sa *Vie* n'était pas une biographie avec statistiques à l'appui, mais un écrit populaire facile à lire *legendibus consulendum fuit, ne quod his pareret copia congesta fastidium* (1, 8). M. Babut a une autre explication : Sulpice n'a point nommé les disciples de Martin, parce que Martin n'était plus populaire au moment de sa mort, mais en quoi cela prouverait-il (p. 248) que Sulpice fût « insincère » ? Cela prouverait seulement qu'il ne voulait point faire tort à des vivants.

4. Pour saint Ambroise, cf. Till., *Mém.*, t. X, p. 277 sq.; etc.

5. La principale affaire de ce genre que cite Sulpice est celle du comte Avitianus : entré dans Tours avec une série de prisonniers, *ordinibus catenatis*, il se dispose à les condamner ou à les supplicier ; à la requête du saint, il ordonne à ses *officiales* de relâcher ses prisonniers, et quitte ensuite la ville. Il semble en outre qu'il soit venu à Tours pour quelque mesure violente. Sulpice cite, comme garant de cette histoire, un certain Dagridus, *ex tribunis*, qui la tenait d'Avitianus même. Cet Avitianus, dit Sulpice, parcourait toutes les villes et tous les lieux en versant du sang. L'épouse de cet Avitianus fut en relations avec Martin (Sulpice, *Dial.*, III, § 3; § 4; § 5, 1; § 8). Il me paraît résulter de ces récits, du titre de comte que portait Avitianus, qu'il fut quelque commissaire extraordinaire chargé d'une délégation ou d'une enquête discrétionnaire dans les Gaules; cf. Ammien, XV, 3, 1 sq. (*militarium catervæ... inter catenas*; XIX, 12, 1 sq.; *C. J.*, VII, 62, 19 = *C. Th.*, XI, 30, 16). Les récits d'Ammien Marcellin montrent la terreur qu'inspiraient ces juges extraordinaires et nous expliquent à merveille les expressions dont se sert Sulpice à l'endroit d'Avitianus, *bestia, quæ humano sanguine et infelicitum mortibus alebatur*, etc. (*Dial.*, III, 8, 1). Ce personnage nous est présenté par Sulpice comme fort fameux. Il paraît donc probable que c'est l'Avitianus qui fut vicaire d'Afrique en 363 et dont parle Ammien peu après cette date (XXVII, 7, 1). — De Dagridus, je ne vois pas qu'on puisse dire autre chose, sinon qu'il était *ex tribunis*, et en relations avec Avitianus (*Dial.*, III, 5, 1). — M. Babut croit pouvoir préciser, et dans un sens différent du nôtre : il fait d'Avitianus le « comte de la province », de Dagridus « son officier d'ordonnance », tous deux devant habiter Rouen, la métropole de la Seconde Lyonnaise (p. 200-201). Mais je doute fort que le gouverneur de cette province ait pu s'appeler « comte » ; je ne saurais affirmer que cette province eût alors Rouen pour métropole ; et je ne sais si un *ex tribunis* pouvait être officier d'ordonnance d'un comte.

13° Il a exercé une influence personnelle considérable¹. Cela peut s'expliquer tout naturellement par son caractère, et aussi, si l'on veut, par ses miracles.

Voilà donc un évêque qui ressemble, je ne dis pas par l'étendue, mais par la nature de son action, un évêque qui ressemble à tous les évêques de son temps. Dégageons sa vie de la gangue miraculeuse où l'a insérée Sulpice Sévère, et elle nous apparaîtra en parfaite harmonie avec la fonction de l'homme et l'époque où il a vécu.

Au surplus, ne disons pas que Sulpice Sévère n'a regardé Martin que comme un faiseur de miracles. Le dessein de l'écrivain, sans nul doute, fut de mettre en relief les vertus merveilleuses de son évêque : et cela, je le répète, pour montrer en lui un émule de saint Antoine et des ermites de l'Orient, et, qui sait ? peut-être aussi pour détourner les contemporains des anachorètes grecs et pour les ramener à l'imitation des saints plus actifs et plus utiles du monde occidental. Mais jamais Sulpice n'a dit ou n'a fait entendre que Martin ne fut qu'un thaumaturge. Il affirme qu'il a été bien autre chose, mais ce n'est pas son affaire de raconter la vie épiscopale de son héros². Il ne fait pas la biographie de Martin : il ne prend, des actes de son saint, que les éléments surnaturels et les détails pittoresques³.

A dire tout mon sentiment, Sulpice, en ne parlant que de miracles, a nui à son héros plus qu'il ne l'a servi. Il lui a valu la gloire de devenir un saint populaire ; mais il a étouffé sous cette gloire son œuvre épiscopale et politique⁴. Ne soyons pas, à notre tour, les victimes de Sulpice Sévère, en ne voyant en Martin qu'un vulgaire thaumaturge, et en sa vie qu'un simple récit de miracles. En faisant cela, nous demeurerions à la

1. *Auctoritate illius*, Sulpice, *Vita*, 25, 3 ; *gentiles animos mitigabat*, *Vita*, 15, 4.

2. *Vita*, 10, 1 : *Jam vero sumpto episcopatu qualem se quantumque præstiterit, non est nostræ facultatis evolvere* ; 1, 8 : *Plura omisimus, quia sufficere credidimus, si tantum excellentia notarentur*.

3. C'est ce que Grégoire a bien vu, en appelant le livre de Sulpice *librum de mirabilibus vitæ* (*De v. s. M.*, I, 1).

4. C'est ce qu'a bien vu Paul Albert, dans un article fort original sur la *Légende de saint Martin de Tours* (*Variétés*, 1879, p. 64 sq.) : « Ce merveilleux perpétuel supprime l'histoire » (p. 107), etc.

remorque de Sulpice, quand bien même nous raillerions ces miracles et nous douterions de saint Martin.

Notre devoir est de prendre exactement le procédé inverse de celui de Sulpice : faire abstraction de la modalité surnaturelle qu'il a prêtée aux actions de Martin, voir et juger ces actions en elles-mêmes.

CAMILLE JULLIAN.

UN ÉVÊQUE DU PAYS DE BUCH

Hübner, dans ses *Inscriptiones Britanniae Christianae* (au n° 216), a publié l'inscription suivante :

EXSVPERIVS EPISCOPVS ECCLESIAE BOGIENSI DEDIT

Elle se lisait sur un vase d'argent découvert en 1736 à Riseley dans le comté de Derby, vase qui semble avoir été aussitôt perdu. Ce vase où étaient représentées des chasses de sangliers semble antérieur à l'inscription, et d'époque païenne. Il aura été plus tard offert par Exsuperius à son église.

Cette église, il n'est vraiment pas difficile de la reconnaître. *Bogiensis* n'est autre, avec l'addition d'un *g* entre voyelles, que *Boiensis*; et *Boiensis*, c'est l'ethnique du pays de Buch ou de son chef-lieu, *Boii* ou *Bogium*.

Voilà donc un second évêque connu du pays de Buch, le premier ayant été révélé par une inscription publiée ici même, *Elp]idius* (?) *epi]scopus* [*ec]cles(iae)* *Boio]rum*, et trouvée¹ à Andernoss (*Revue*, 1904, p. 74).

CAMILLE JULLIAN.

1. M. Loth me fait remarquer, en me signalant cette inscription, que l'objet d'argent sur lequel elle se trouve a dû être transporté en Bretagne de Gaule dans les mêmes conditions que le trésor d'argent, désormais fameux, de Trapain Law (*Revue*, 1921, p. 245 et 333). La découverte n'est connue que par une publication anglaise contemporaine, Stukeley, *Silver plate found in Derbyshire*, in-4°, 1736, que je n'ai point vue.